

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 27 MARS 2015**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Compte de Gestion 2014 – Budget Assainissement
- Compte de Gestion 2014 – Budget Commune
- Compte Administratif 2014 – Budget Assainissement
- Compte Administratif 2014 – Budget Commune
- Candélabre parking salle des fêtes
- Pêche au plan d'eau communal – Tarif spécial lâcher de truites

Informations et questions diverses

- Compte rendu Ca Coule de Source
- Prestataire Restauration
- Courrier Service mutualisé Autorisation du Droit des Sols
- Divers

Convocations adressées le 23 mars 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept mars à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – RABEC – JARRY – BLAIN – BENEFIX – Mmes – GEMIN – VERON – POIRIER – LEROUX

Absents excusés : MM. HELAINE – PRINCE – Mmes AUBRY – VETTIER

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS A DELIBERATION

Compte de Gestion 2014 – Budget Assainissement

Le compte de gestion du budget assainissement, élaboré par le comptable public, fait apparaître pour la gestion 2014 un résultat d'exploitation en excédent de 6 472,58 €.

En section d'investissement, le résultat de l'exercice 2014 présente un excédent de 7 382,90 €.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte de gestion 2014 et le valide à l'unanimité des membres présents.

Compte Administratif 2014 – Budget Assainissement

Le compte administratif 2014 du budget Assainissement reprend rigoureusement les données du compte de gestion et fait apparaître les résultats suivants :

1) *Détermination du résultat d'exploitation*

Excédent antérieur reporté	5 087,87 €
Résultat de l'exercice	<u>6 472,58 €</u>
Total	11 560,45 €

2) *Résultat section d'investissement*

Excédent antérieur reporté	2 626,58 €
Résultat de l'exercice	<u>7 382,90 €</u>
Total	+ 10 009,48 €

3) *Conclusion*

Un excédent de fonctionnement	11 560,45 €
Un excédent d'investissement	10 009,48 € hors RAR
Excédent d'investissement	10 009,48 €
RAR dépenses	- 2 265,00 €
RAR recettes	<u>0 €</u>
	+ 7 744,48 €

Après délibération, et en l'absence du Maire, le Compte Administratif 2014 est approuvé à l'unanimité.

Compte de Gestion 2014 – Budget Commune

Le compte de gestion du budget principal de l'exercice budgétaire 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 73 907,08 € et un excédent d'investissement de 23 930,21 €.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte de gestion 2014 et le valide à l'unanimité des membres présents.

Compte Administratif 2014 – Budget Commune

Le compte administratif 2014 du budget principal reprend rigoureusement les données du compte de gestion et fait apparaître les résultats suivants :

1) *Détermination du résultat d'exploitation*

Excédent antérieur reporté	52 147,35 €
Résultat de l'exercice	<u>73 907,08 €</u>
Total	126 054,43 €

2) *Résultat section d'investissement*

Déficit antérieur reporté	-53 094,84 €
Résultat de l'exercice	<u>23 930,21 €</u>
Total	- 29 164,63 €

3) *Conclusion*

Un excédent de fonctionnement	126 054,43 €
Un déficit d'investissement	- 29 164,63 € hors RAR
Déficit d'investissement	- 29 164,63 €
RAR dépenses	- 47 736,95 €
RAR recettes	<u>+ 12 115,99 €</u>
A couvrir par compte 1068	- 64 785,59 €

Après délibération, en l'absence du Maire, le Compte Administratif 2014 est approuvé à l'unanimité.

Candélabre Parking Salle des Fêtes

Ce dernier ayant été détérioré par un véhicule dont l'identité n'est pas connue ne sera pas pris en compte pour remboursement par les assurances de la commune; le devis s'élevait à la somme de 2 098,06 € TTC.

Considérant que ce candélabre n'est pas indispensable puisqu'un candélabre situé à proximité peut se substituer en marche forcée lors des locations de la salle des fêtes ; le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à son remplacement.

Pêche au plan d'eau communal – Tarif spécial lâcher de truites

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de majorer le prix des tickets de pêche de 0,50 € l'unité lors des deux lâchers de truites qui interviendront courant avril.

Des tickets spécifiques à cette pêche à la truite seront donc vendus au pris de 3 € l'unité et seront valables les 4 et 5 avril 2015 pour le 1^{er} lâcher d'ouverture et les 24 et 25 avril 2015 pour le second lâcher.

Durant tout le mois d'avril, la pêche ne sera autorisée que les week-ends et jours fériés. Cette proposition est également validée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu Ca Coule de Source

Le dernier Conseil d'Administration a validé les coûts et les tarifs proposés pour les différentes sorties à intervenir notamment en ce qui concerne les activités de l'été 2015.

Le CA a voté l'augmentation de l'adhésion passant cette dernière de 5 € à 6 €. La journée d'ALSH a également été augmentée de 0,50 € passant à 7 €.

Ces propositions de séjours et tarifs seront soumises à la prochaine assemblée générale du 28 mars 2015 pour validation définitive.

Prestataire restauration

Les Maires de La Gravelle, Port-Brillet et La Brûlatte se sont rencontrés le mercredi 25 mars en mairie de Port-Brillet et ont rencontré le directeur commercial de l'entreprise de restauration collective Restéco qui a répondu à toutes les questions – coût, qualité du service, conditions de livraison. Chaque mairie recevra une convention établissant ces conditions ; le coût enfant facturé d'un repas étant fixé à 2,58 € TTC, pain compris et incluant du fromage 1 jour sur 2. Les parents d'élèves qui le souhaitent peuvent demander à visiter le service de restauration Restéco au collège de La Salle à Laval.

Courrier Service mutualisé Autorisation du Droit des Sols

Lecture est donnée de la lettre adressée par le Président de Laval Agglomération aux différents Maires de la CCPL faisant état de la possibilité pour le service instructeur du droit des sols de prendre en charge les communes du Pays de Loiron. Un projet de convention est joint au présent courrier faisant état notamment des coûts qui à compter du 1^{er} juillet 2015 seront facturés selon le type d'acte :

- certificat d'urbanisme :	98,40 €
- déclaration préalable :	172,20 €
- permis de démolir :	196,80 €
- permis de construire :	246,00 €
- permis d'aménager :	295,20 €

Ces coûts étant jugés très élevés, le Maire propose de surseoir à la présente demande dans la mesure où la CCPL doit se rapprocher des services de l'Agglomération de Laval pour négocier une baisse de ces tarifs.

Divers

Travaux sur la RD 57

Compte tenu du passage de la RD57 en 2 fois 2 voies entre les deux nouveaux ronds-points de l'Aulne et de la route de Saint-Isle ; la circulation sera totalement interdite sur ladite RD57 du 13 au 17 avril inclus.

Des déviations par Loiron, Olivet, Le Genest-St-Isle seront mises en place pour regagner Laval.

Courrier du député – Monsieur Favennec

Un courrier daté du 23 mars 2015 fait état de l'avancée des travaux parlementaires concernant la loi NOTRe ou Nouvelle Organisation Territoriale de la République, concernant notamment le seuil des 20 000 habitants pour qu'une communauté de communes puisse exister ; les compétences nouvelles qui seront exercées par les différentes collectivités locales et le principe de l'élection au suffrage universel des prochains conseillers communautaires.

Correspondant Risques Naturels

Pour être plus réactif au niveau des tempêtes et améliorer la communication entre les communes et ERDF ; une réunion aura lieu le jeudi 30 avril 2015 à Louverné et aura pour thème le correspondant communal Risques Naturels.

Prochaines dates :

* 10 avril 2015 : 14h – Commission des chemins

* 10 avril 2015 : Conseil Municipal à 20h30 en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H40.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE	Absent excusé	Mme POIRIER	
M. BENEFIX		M. RABEC		Mme VERON	
M. BLAIN		Mme GEMIN		Mme VETTIER	Absent excusé